

Ensemble, agissons pour la haie  
et l'arbre champêtre,  
au service de nos territoires

Votre commune souhaite  
planter des haies ?

Sensibiliser ses concitoyens ?

Agir concrètement en faveur  
de la biodiversité, du paysage,  
de la protection de la ressource  
en eau, de l'atténuation du  
changement climatique... ?

Les haies, bosquets et arbres champêtres assurent des fonctions d'intérêt général (protection de la ressource en eau et des cours d'eau, lutte contre l'érosion et atténuation des effets du changement climatique...), mais aussi agronomiques (effet brise-vent, refuge pour les pollinisateurs et auxiliaires des cultures, bois-énergie) et en termes de biodiversité et de paysage.

Notre association vous assiste dans la préparation et la réalisation de votre projet et dans la recherche des aides financières.

Notre accompagnement est adapté et personnalisé : conseil technique « sur-mesure », assistance au montage du dossier administratif et financier, afin de concevoir les aménagements les plus appropriés en fonction des objectifs recherchés.

Parmi les dispositifs financiers, la région Nouvelle-Aquitaine a lancé son appel à projet 2019 ouvert aux communes et intercommunalités :

## « Continuités écologiques »

### Taux d'aide : jusqu'à 60% des dépenses éligibles

Ce dispositif vise à accompagner des projets de préservation, de restauration ou de création de continuités écologiques avec des actions concomitantes de mobilisation citoyenne. Cette année, le thème retenu est :

### « L'arbre dans la trame verte et bleue, une diversité de formes au service des continuités écologiques »

Un focus est donc mis sur l'arbre considérant le rôle majeur qu'il joue dans la mise en place d'une trame verte et bleue fonctionnelle et équilibré. Support de la biodiversité, la présence de l'arbre ou de l'arbuste sous différents types de motifs (isolés, en haies ou en bosquets) constitue autant d'opportunités pour accueillir, nourrir, héberger et permettre le déplacement d'espèces animales. Certains peuvent d'ailleurs être des auxiliaires de culture utiles à l'agriculture comme les insectes pollinisateurs.

La Région souhaite également encourager la mobilisation citoyenne pour susciter l'envie d'agir pour la biodiversité. Les projets proposés devront intégrer des actions participatives, d'information/sensibilisation, de démarche de concertation des acteurs locaux dans la sélection des projets.

Les modalités complètes de l'appel à projets (conditions d'éligibilité, attendus des projets...) sur le site internet de la Région : [https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2019-02/Reglement%20Appel\\_a\\_projets\\_TV\\_B\\_2019.pdf](https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2019-02/Reglement%20Appel_a_projets_TV_B_2019.pdf)



L'équipe de Prom'Haies se tient à votre disposition pour vous accompagner dans votre réflexion et pour vous appuyer dans la réalisation du dossier. **N'hésitez pas à nous contacter dès maintenant car la date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 15 juin 2019.**

Si vous n'êtes pas éligible aux subventions régionales, il existe d'autres dispositifs publics, notamment départementaux, ou privés qui peuvent être mobilisés sous conditions.